



PV CDA du 26 Octobre 2020

Président : Pascal REBAUD Tél : 06 14 68 55 67
Vice-Président : Joël SIMON Tél : 06 63 69 23 83
Conseiller Technique Départemental en Arbitrage : Aldric CHANCIOUX achancioux@loire.fff.fr Tél : 07 63 17 10 40
Désignations Seniors : Mustapha BENMESSAOUD Tél : 06 12 56 53 43
Désignations assistants ligue : Franck ANGUAL Tél : 06 64 51 21 67
Désignations foot loisirs : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27
Responsable pôle formation : Victor Pereira 06 16 98 37 18
Responsable Observations : Jean-Pierre BERNE Tél : 06 20 18 00 26
Responsable Administratif / Secrétaire : Denise AZNAR Tél district : 06 82 48 06 96
Contrôle Administratif Seniors (impayés) : Franck ANGUAL Tél : 06 64 51 21 67
Intendant CDA : Daniel DOSNON Tél : 06 79 63 85 28
Trésorier : Raphaël LEBLANC Tél : 06 88 86 94 27
Représentant des Arbitres à la commission de Discipline : Christian AURAND Tél : 06 98 40 81 79

INFO COVID

En cas d'absence de contrôle de température conformément au protocole sanitaire en vigueur. L'arbitre de la rencontre devra le préciser sur la FMI dans la rubrique observation. En l'absence de FMI envoyé un mail au DLF.

INFO COVID

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral interdisant l'utilisation des vestiaires messieurs les arbitres vous n'avez pas à réclamer la mise à disposition d'un vestiaire seul un espace sécurisé doit être mis à votre disposition.

TEST COVID POSITIF

Tout arbitre qui se retrouve confronté à un test COVID positif doit informer le référent COVID du district M. Michel Barsotti mais également les clubs qu'il a arbitré le week-end précédent.

RISQUE DE PERSONNE CONTACT POUR L'ARS.

Formation continue n°2 : délivrance des sanctions disciplinaires

Lien des vidéos : <https://we.tl/t-cXqgtU8qZm>

Vous devez, à partir des deux situations vidéo proposées sur le lien ci-dessus, analyser l'attitude de l'arbitre sur sa façon de donner un avertissement au joueur fautif.

Vous devrez lister les avantages et inconvénients de chaque mode de fonctionnement, et ainsi déterminer la meilleure façon de faire sur le terrain. Vous devrez, pour terminer, réfléchir sur la meilleure façon de donner une sanction disciplinaire dans les compétitions départementales.

Attention, il convient ici de bien parler des modalités de délivrance des sanctions disciplinaires. Que vous sifflez faute ou pas ne m'intéresse pas, sera considéré « hors sujet » et n'entraînera donc pas le bonus formation. Le bonus est bien entendu lié au respect des consignes énoncées au-dessus.

Les retours sont attendus pour lundi 02/11 à 12h00, par mail à Aldric, sous un format Word.

FORMATIONS SENIORS

Formation AA en visio de 18h30 à 20h30 le 27 Octobre 2020

Convoqués : Benmessaoud, Bezzah, Cherakrak, Cornet, Desvernay, Giraudon, Kessouri, Khodja, Mecheri, Akkar, Bouchet, Daoudi, Langlet, Nehar, El Maaroufi.



Formation annuelle D5 D4

La formation annuelle D5 du 10 Novembre 2020 est reportée au 17 Novembre pour tout l'effectif et se tiendra par visio de 18h30 à 20h30. Formation annuelles D4 du 24 Novembre et du 1 Décembre sont maintenues et avancées de 18h30 à 20h30. Elles se tiendront par Visio. Convocations à venir prochainement.

RATTRAPAGE DU 11 NOVEMBRE

La CDA vous informe que le rattrapage des tests physiques est maintenu au Mercredi 11 Novembre sur un site unique à RIORGES **début des tests 9h30 présence obligatoire 9h00**. Tout arbitre absent à l'AG et/ou échoué aux tests en Septembre à l'obligation de se présenter.

INFO

Dans la situation actuelle messieurs les arbitres et observateurs veuillez contacter les clubs recevant pour vous assurer que votre rencontre aura bien lieu.

COURRIER RECUS

M. Billoux Serge : Lu noté absence au rattrapage du 11 Novembre. Merci de bien vouloir nous fournir un justificatif.
Foot St Maurice en Gourgois : Lu noté le nécessaire a été fait.
M. Ould Mohamed Bachir : Lu noté.

IMPAYES

M. Angual Franck n'est pas disponible jusqu'à fin Décembre. Vous êtes prié de ne pas le déranger au téléphone pour vos dossiers d'impayés. Merci.
M. Kezzouf Younes : Dossier traité.
M. Mounir Arify : Dossier traité.

INDISPONIBILITES

M. Mouleyre Benjamin : Indispo le 11 novembre attestation employeur.

UNAF ST ETIENNE

L'UNAF met en place une opération de vente de survêtement UNAF LOIRE réservée aux arbitres à jour de leur cotisation au prix de 50 €. Veuillez contacter M. Tounsi Habib (06/82/90/12/36) ou M. Benmessaoud Mustapha (06 /12/ 56/ 53/43).

Nous invitons les arbitres à venir nous voir les lundis pour rédiger vos rapports de match en cas de difficultés. Nous restons à votre disposition.